

# *L'Espace d'un Instant*

## Conditions générales de vente

### 1. Généralités

Ces conditions générales de vente précisent les conditions de mise à disposition des salles de l'Espace d'un Instant pour des conférences, formations ou réunions. Toute prestation fournie par l'Espace d'un Instant implique donc l'adhésion du client aux présentes conditions de vente. Le client s'engage à en prendre connaissance. Il s'engage à les faire respecter par les personnes présentes dans les salles et par ses éventuels prestataires.

Les locaux de l'Espace d'un Instant ne peuvent contenir plus de 40 personnes.

### 2. Activités

Les activités risquant de perturber la tranquillité des professionnels et résidents de l'immeuble, ne sont pas acceptées. Toute location ne respectant pas ces conditions pourrait être annulée à tout moment et ceci sans que le client puisse réclamer un quelconque dédommagement. L'Espace d'un Instant se réserve le droit de refuser toute activité contraire à ses valeurs et risquant de troubler l'ordre public.

Un devis établi au nom d'un organisme n'est pas transmissible à une autre personne morale ou physique. La nature des activités devra être conforme à celle inscrite sur les contrats.

### 3. Prestations

Les prestations dues par l'Espace d'un Instant sont celles stipulées au devis et sur le contrat. La prise de possession et la libération des lieux loués devront intervenir dans le cadre du créneau horaire prévu au contrat. Toutes prestations supplémentaires, et tout dépassement d'horaire, demandent une autorisation préalable à L'Espace d'un Instant et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

### 4. Réservations – Annulations - Suspension

Les réservations sont considérées comme effectives dès réception de la commande du client, conforme au contrat, et accompagnée d'un acompte, réglé par chèque, de 30 pour cent du montant TTC du contrat. **Une annulation éventuelle de la réservation plus d'un mois avant la prestation fera l'objet d'un remboursement de l'acompte versé. L'acompte sera perdu par le client en cas d'annulation moins d'un mois avant la**

**date de la prestation sauf s'il est immédiatement reporté pour une future location dans les 12 mois à venir. Une annulation moins de quinze jours avant la date de la prestation entraîne la facturation de la totalité du prix de cette prestation.**

Dans le cadre d'un contrat concernant des prestations récurrentes, et en cas de manquements répétés du client à ses obligations, L'Espace d'un Instant pourra de plein droit suspendre ou résilier ce contrat, cinq jours après l'envoi d'une mise en demeure expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception demeuré sans effet.

Si, en cas de force majeure ou d'une impossibilité technique, L'Espace d'un Instant se trouve dans l'incapacité d'assurer tout ou partie de la prestation de service prévue au contrat, l'indemnisation du client ne pourra pas être supérieure au montant des acomptes versés.

## 5. Responsabilité – Assurances

La responsabilité de L'Espace d'un Instant ne pourrait être recherchée si des manifestations, grèves ou troubles extérieurs devaient perturber ou empêcher le bon déroulement de la prestation prévue au contrat.

En aucun cas l'Espace d'un Instant ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier en cas d'incendie ou de vol, susceptible d'atteindre les objets ou matériels déposés par le Client ou les participants à l'occasion de la manifestation objet de la présente réservation.

Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants, notamment les vestiaires. Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (Dommages – responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux.

**Le client devra justifier, par la remise d'une attestation, qu'il possède une assurance risques locatifs à jour pour la durée de la prestation.**

## 6. Facturation

Sauf conditions particulières stipulées au contrat, le solde des prestations, sous déduction de l'acompte versé, est payable au comptant, par chèque ou espèces, à la prise de possession des lieux par le client. Le solde des prestations annexes restant éventuellement dû devra faire l'objet d'un paiement comptant au moment de la libération des locaux.

En cas de retard de paiement, partiel ou total, le client devra verser à L'Espace d'un Instant une pénalité de retard calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité sera calculée sur le montant TTC de la somme restant due et sera exigible sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

## 7. Restrictions d'utilisation

L'introduction de boissons ou nourritures est soumise à un accord préalable de L'Espace d'un Instant. Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de L'Espace d'un Instant.